ATTESTATION DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR AGENT CYNOPHILE

□ Pour le salarié
□ Pour le dirigeant ou l'entrepreneur individuel
Je soussigné, responsable du centre de formation Habilité à délivrer la formation « Agent cynophile de sécurité » Habilité à délivré la formation « Agent de sécurité conducteur de chien » Habilité à délivrer la formation « Agent conducteur de chiens en sécurité privée » Conventionné pour délivrer le certificat de qualification professionnelle «Agent de sécurité cynophile »
ATTESTE que Mààdemeurant
(1) <u>Pour le salarié</u> : titulaire de la carte professionnelle n°CAR
(2) <u>Pour le dirigeant ou l'entrepreneur individuel</u> : Titulaire de l'agrément délivré lesous le n°
l'autorisant à exercer l'activité d'agent cynophile avec le(s) chien(s) n°
a suivi dula formation pratique prévue au I et II de l'article 2-1 du décret n°2005-1122 du 6 septem bre 2005. avec le chien n°
Fait leà

^{*} Nom et raison sociale de l'entreprise